

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Le Diamant Bât B
20 RUE LOUIS REGE
13008 MARSEILLE

R A P P O R T G E N E R A L
D U C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S

LES TETES DE L'ART
29 RUE TOUSSAINT
13003 MARSEILLE

EXERCICE : 01/01/13 - 31/12/13

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix en Provence
Le Diamant Bât B
20 RUE LOUIS REGE
13008 MARSEILLE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013
pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Juin 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels des TETES DE L'ART, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration et se caractérisent par les éléments suivants :

- total du bilan	158 374 €
- total des produits d'exploitation	496 605 €
- résultat net	- 31 781 €

Il m'appartient sur la base de mon audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe ces appréciations n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'organe d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MARSEILLE, le 5 Juin 2014



Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311212
Capital souscrit non-appelé (I)				
Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	8 693,77	7 669,38	1 024,39	3 078,80
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	8 693,77	7 669,38	1 024,39	3 078,80
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	125 112,71	99 412,57	25 700,14	37 733,77
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil	83 675,12	62 064,65	21 610,47	32 777,98
Autres immob. corporelles	41 437,59	37 347,92	4 089,67	4 955,79
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				384,92
Participations selon mise en équi.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières				384,92
TOTAL II	133 806,48	107 081,95	26 724,53	41 197,49
Stocks et en-cours				1 492,01
Matières premières & approvision				1 492,01
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.				350,00
Avances & acomptes versés/com.				350,00
Créances	130 239,29		130 239,29	114 006,60
Clients et comptes rattachés	22 990,28		22 990,28	20 751,04
Autres créances	107 249,01		107 249,01	93 255,56
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	932,04		932,04	4 832,67
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	932,04		932,04	4 832,67
Charges constatées d'avance	478,40		478,40	466,44
Charges constatées d'avance	478,40		478,40	466,44

LES TETES DE L'ART

Bilan actif

N° Siret 40510316900042

29 RUE TOUSSAINT

NAF (APE) 9001Z

13003 MARSEILLE

N° Identifiant

Période du 01/01/13

Document fin d'exercice

au 31/12/13

Tenue de compte : EURO

Sage 30 Comptabilité 16.01

Date de tirage 11/06/14

à 15:14:49

Page :

2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311212
TOTAL III	131 649,73		131 649,73	121 147,72
Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV) Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	265 456,21	107 081,95	158 374,26	162 345,21

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311212
Capital social ou individuel Capital social ou individuel				
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves Réserve légale Rés. statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
Report à nouveau Report à nouveau			-66 873,28 -66 873,28	-70 872,97 -70 872,97
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			-31 780,73 -31 780,73	3 999,69 3 999,69
Subventions d'investissement Subventions d'investissement			51 443,67 51 443,67	32 101,74 32 101,74
Provisions réglementées Provisions réglementées				
TOTAL (I)			-47 210,34	-34 771,54
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques Provisions pour risques				
Provisions pour charges Provisions pour charges			6 000,00 6 000,00	19 500,00 19 500,00
TOTAL (III)			6 000,00	19 500,00
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				

LES TETES DE L'ART

Bilan passif

N° Siret 40510316900042

NAF (APE) 9001Z

29 RUE TOUSSAINT

N° Identifiant

Période du 01/01/13

13003 MARSEILLE

Document fin d'exercice

au 31/12/13

Tenue de compte : EURO

Sage 30 Comptabilité 16.01

Date de tirage 11/06/14

à 15:14:50

Page :

4

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311212
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			47 751,41	77 987,76
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			47 751,41	77 987,76
Emprunts et dettes financ. divers				
Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & acptes reçus/com en cours				1 000,00
Av. & ac. reçus s/com. en cours				1 000,00
Dettes fourniss. & cptes rattachés			35 657,53	26 362,76
Dettes fourniss. & cptes rattachés			35 657,53	26 362,76
Dettes fiscales et sociales			107 731,95	65 908,64
Dettes fiscales et sociales			107 731,95	65 908,64
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes				1 357,59
Autres dettes				1 357,59
Produits constatés d'avance			8 443,71	5 000,00
Produits constatés d'avance			8 443,71	5 000,00
TOTAL (IV)			199 584,60	177 616,75
Ecarts de conversion passif (V)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			158 374,26	162 345,21

Détail des postes			Au 311213	Au 311212
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			139 162,28	189 031,76
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.			1 492,01	2 252,92
Autres achats et charges externes			137 670,27	186 778,84
Impôts, taxes et vers. assimilés			13 088,67	10 834,24
Impôts, taxes et vers/ assimilés			13 088,67	10 834,24
Charges du personnel			336 301,56	282 901,78
Salaires et traitements			256 648,79	211 414,19
Charges sociales			79 652,77	71 487,59
Dotations aux amortis. & provisions			22 103,83	33 950,56
Engagements à réaliser sur ressource			6 000,00	19 500,00
Amort. sur immobilisations			16 103,83	14 450,56
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				
Autres charges			11 140,43	7 383,27
Autres charges			11 140,43	7 383,27
TOTAL I			521 796,77	524 101,61
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			2 077,43	3 442,93
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 077,43	3 442,93
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			4 694,88	2 226,40
Sur opérations de gestion			4 471,21	2 226,40
Sur opérations en capital			223,67	
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur				3 999,69
Bénéfice				3 999,69
TOTAL GENERAL (CHARGES)			528 569,08	533 770,63

LES TETES DE L'ART

Compte de résultat

N° Siret 40510316900042

NAF (APE) 9001Z

29 RUE TOUSSAINT

N° Identifiant

13003 MARSEILLE

Document fin d'exercice

Période du 01/01/13

au 31/12/13

Tenue de compte : EURO

Sage 30 Comptabilité 16.01

Date de tirage 11/06/14

à 15:14:51

Page :

2

Détail des postes			Au 311213	Au 311212
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			219 973,40	202 182,65
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			219 973,40	202 182,65
Autres produits d'exploitation (B)			276 631,93	328 465,25
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			238 580,69	280 108,76
Reprise /prov. & transferts charge			19 500,00	30 000,00
Autres produits			18 551,24	18 356,49
TOTAL (A+B)			496 605,33	530 647,90
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			15,02	7,84
De participations			15,02	7,84
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			168,00	3 114,89
Sur opérations de gestion			168,00	3 114,89
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges				
Solde débiteur			31 780,73	
Perte			31 780,73	
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			528 569,08	533 770,63

**LES TETES DE L'ART
29 RUE TOUSSAINT
13003 MARSEILLE**

ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

- ANNEXE 1 :** Evaluation des immobilisations corporelles
Etat des immobilisations
Etat des amortissements
- ANNEXE 2 :** Evaluation des Provisions
Etat des provisions
Portefeuille des Valeurs Mobilières de Placement
- ANNEXE 3 :** Etat des échéances des créances et des dettes
Charges à payer & Produits à recevoir
Charges & Produits constatés d'avance

INTRODUCTION

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dictées par le CNC (Conseil national de la Comptabilité) dans le respect des principes fondamentaux mis en application en France :

- principe de prudence : la comptabilité est établie sur la base prudente pour éviter le risque de transfert sur des périodes à venir
- principe de la permanence des méthodes : il existe une cohérence des informations comptables au cours des périodes successives
- principe de la continuité d'exploitation : la comptabilité permet d'effectuer des comparaisons périodiques
- principe d'intangibilité du bilan d'ouverture : le bilan d'ouverture de l'exercice comptable correspond au bilan de clôture avant répartition
- principe d'indépendance des exercices
- principe du coût historique : à leur date d'entrée dans le patrimoine, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition et ceux acquis à titre gratuit à leur valeur vénale
- principe de non-compensation : aucune compensation n'est effectuée entre les postes de l'actif et ceux du passif ou encore entre les postes de charges et ceux des produits
- principe d'importance relative : l'annexe présente les Informations d'importance significative, nécessaires pour préciser le bilan et le compte de résultat

ANNEXE 1

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Pour les immobilisations amortissables, la valeur nette comptable à fin d'exercice correspond à la valeur actuelle à fin d'exercice, il n'y a pas de plus value ou moins value constatée.

Etat des immobilisations

	valeur brute 01/01/13	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Concessions brevets	10 944	0	0
Autres immob. Incorporelles	5 200	0	0
Installations générales	85 010	0	0
Matériel de transport	4 900	0	0
Matériel de bureau et informatique	29 856	0	906
Mobilier	4 842	0	1 333
Dépôts et cautionnements	0	0	0
TOTAL GENERAL	140 752	0	2 239

	Diminutions		valeur brute 31/12/13	Réévaluation Valeur
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions brevets	0	2 250	8 694	8 694
Autres immob. Incorporelles	0	5 200	0	0
Installations générales	0	1 335	83 675	83 675
Matériel de transport	0	0	4 900	4 900
Matériel de bureau et informatique	0	400	30 362	30 362
Mobilier	0	0	6 175	6 175
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	9 185	133 806	133 806

Etat des amortissements

Le processus de correction et de l'évaluation des actifs utilisé est la méthode de l'amortissement linéaire pour les biens de l'association sur une durée de 3 à 5 ans.

	Montant 01/01/13	Dotations	Diminution reprises	Montant 31/12/13
Concessions brevets	7 865	2 054	2 250	7 669
Autres immob. Incorporelles	5 200	0	5 200	0
Installations générales	52 232	11 168	1 335	62 065
Matériel de transport	2 192	1 299	0	3 491
Matériel de bureau et informatique	27 608	1 492	177	28 924
Mobilier	4 842	91		4 933
TOTAL GENERAL	99 940	16 104	8 962	107 082

Ventilation des dotations de l'exercice	Amort. Linéaires	Amort. Dégressifs	Amort. Exceptionnels	Amort. Dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob. Incorporelles	2 054				
Installations générales	11 168				
Matériel de transport	1 299				
Matériel de bureau et info.	1 492				
Mobilier	91				
TOTAL GENERAL	16 104	0	0	0	0

ANNEXE 2

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Fonds dédiés :

Il a été procédé à la reprise sur engagements à réaliser de 19 500 euros comptabilisés en fonds dédiés 2012 sur l'action de la politique de la Ville et à la constitution d'un engagement à réaliser de 6 000 € en fonds dédiés 2013 sur la même action.

Etat des provisions

provisions pour risque et charges	Montant 01/01/13	Augmentation dotation	Diminution reprise	Montant 31/12/13
Provisions pour Risques et Charges	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

provisions pour dépréciation	Montant 01/01/13	Augmentation dotation	Diminution reprise	Montant 31/12/13
autres provisions pour dépréciation	0			0
TOTAL	0	0	0	0

Portefeuille des Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) ont été évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais bancaires). En cas de cession de titres de même nature, la méthode de valorisation des VMP est la méthode FIFO (First In First Out). Dans le cas de moins value latente pour certaines valeurs, il est décidé de ne pas provisionner la dépréciation tant que la vente n'est pas effective.

	Date d'achat	Prix d'achat	cours au 31/12/13	plus ou moins value
TOTAL VMP		-	-	0

ANNEXE 3

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etats des échéances de créances et de dettes

Etat des créances	Montant brut	à 1 an	à plus 1 an
Clients et comptes rattachés	22 990	22 990	0
Fournisseurs débiteurs	1 243	1 243	0
Etat et comptes rattachés	106 006	106 006	0
Débiteurs divers	0	0	0
TOTAL	130 239	130 239	0

Etat des dettes	Montant brut	à 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
Emprunts auprès etab.de crédit	47 751	47 751	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	35 658	35 658	0	0
Personnel et comptes rattachés	87 521	87 521	0	0
Etat et comptes rattachés	20 211	20 211	0	0
Créditeurs divers	8 444	8 444	0	0
TOTAL	199 585	199 585	0	0

Charges à payer & Produits à recevoir

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	1 169
Personnel congés payés	2 804
TOTAL	3 973

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients factures à établir	0
Fournisseurs RRR à obtenir	0
TOTAL	0

Charges & produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Maintenance informatique	478
TOTAL	478

Produits constatés d'avance	Montant
Divers Produits à recevoir	1 818
TOTAL	1 818

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Le Diamant Bât B
20 RUE LOUIS REGE
13008 MARSEILLE

R A P P O R T S P E C I A L
D U C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S

LES TETES DE L'ART
29 RUE TOUSSAINT
13003 MARSEILLE

EXERCICE : 01/01/13 - 31/12/13

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix en Provence
Le Diamant Bât B
20 RUE LOUIS REGE
13008 MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

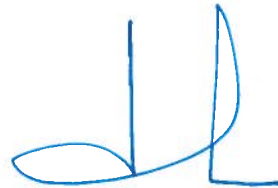
sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013
pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 Juin 2014

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé, il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos 31 décembre 2013, il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à MARSEILLE, le 5 juin 2014



Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes